

ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰ ⴳⵓⴷⵓⴷⴰ

ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰ ⴳⵓⴷⵓⴷⴰ

ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⵓⴷⴰ  
ⵜⴰⴳⵓⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⵓⴷⵓⴷⴰ



المملكة المغربية

رئيس الحكومة

الوزارة المنتدبة لدى رئيس الحكومة  
المكلفة بالشؤون العامة والحكامة

15 NOV 2015

## Homologation des prix plafonds des carburants\* du 16 au 30 novembre 2015

Produit	prix plafonds du 16 au 30 novembre 2015	variation
Gasoil	7.96 dhs/litre	Plus 17 cts/litre
Essence super	9.49 dhs/litre	Plus 30 cts/litre

\* Prix sortie Mohammedia.

Conformément à l'arrêté n°1899-15 du 13 chaabane 1436 (1 juin 2015) du Ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance fixant la liste des biens, produits et services dont les prix sont réglementés et à l'accord d'homologation des produits pétroliers signé entre le gouvernement et le secteur des produits pétroliers, le ministère chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance ne publiera plus de communiqué concernant les prix plafonds des carburants à compter de cette date et toutes les structures des prix des produits pétroliers liquides appliquées jusqu'à présent ne sont plus en vigueur.

Toutefois et conformément à la réglementation en la matière, la Commission Interministérielle des Prix continuera à suivre les prix qui seront pratiqués au niveau des stations de services tenant compte de l'évolution des prix des produits pétroliers raffinés sur le marché de Rotterdam.

Le Ministre Délégué Auprès du Chef du Gouvernement  
Chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance

Mohammed LOUAGA